



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline
JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent
BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE
VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique
MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe
LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine
BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU

OBJET : EDUCATION

Groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand – Rénovation du bâti et des espaces extérieurs pour la prise en compte de toutes les composantes de la transition climatique (eau, air, énergie, mobilités) – Redéfinition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Demandes de subventions

Dans le cadre de l'autorisation de programme « Ambition éducative 2030 » votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2021, la Ville a priorisé ses interventions sur les 38 écoles maternelles et les 38 écoles élémentaires composant son parc. Le groupe scolaire Lallemand situé dans le quartier de la Fontaine d'ouche est apparu être à la fois le plus consommateur d'énergie mais aussi marqué par un déficit d'occupations, comparativement aux autres groupes de la ville.

Dans ce contexte, le Conseil municipal du 18 mars 2024 s'était prononcé favorablement pour une rénovation énergétique dans les objectifs de répondre aux exigences du dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET) appelé « décret tertiaire » qui vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050. Les occupations des espaces étaient aussi traitées avec la réalisation de quelques aménagements rendus nécessaires pour permettre les installations du centre de loisirs extrascolaires Marie Noel, de l'école de musique « La Jeunesse Bourguignonne », favorisant les pratiques culturelles dans le quartier et d'un pôle médicosocial, garante de l'inclusion dans ces espaces éducatifs. Pour répondre à ces enjeux, le coût financier prévisionnel de cette opération avait été estimé à 5,5 M€ TTC TDC, valeur janvier 2024.

Une équipe de maîtrise d'œuvre composée d'un architecte, d'un paysagiste et de plusieurs bureaux d'études a ensuite été missionnée à l'été 2024, pour analyser plus finement le projet dans toutes ses composantes (eau, biodiversité, bruit, gestion des déchets, énergie, mobilités douces, sobriété foncière), et produire un projet d'investissement sur le bâti et les espaces publics, le moins impactant possible pour l'environnement.

En lien, plusieurs échanges entre ces équipes d'experts et les cofinanceurs que sont la Région et le FEDER notamment, ont permis d'aboutir à des choix techniques plus ambitieux avec l'utilisation de matériaux biosourcés et de solutions techniques avancées permettant aux bâtiments d'être davantage vertueux en économie d'énergie tout en optimisant les actions de protection préservant l'environnement.

Également, un diagnostic « Biodiversité » a permis de conserver l'habitat des espèces animales et de développer des essences végétales locales dans les cours.

L'une des conséquences de la prise en compte de ces écoconditions est l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle d'investissement de l'opération, qu'il est proposé d'accroître de 5,5 M€ à 6,2 M€ TTC TDC .

En contrepartie, cette opération ainsi formatée, devrait pouvoir bénéficier d'un volume de subventions supérieur à celui collecté dans le cadre du projet initial, auprès de l'Europe, dans le cadre de la priorité 3 du PO FEDER FSE+ de Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, de l'État, au titre du Fonds vert et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre du volet territorial du Contrat Territoires en Action du SCOT du Dijonnais, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or.

Au final, malgré une augmentation de l'enveloppe de travaux, la charge nette pour la ville sera sensiblement réduite, avec un reste à charge qui pourra descendre à environ 30% du coût global au lieu des 65% du programme voté en mars 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet ci-dessus exposé et adopter le nouveau programme de l'opération de rénovation prenant en compte toutes les composantes de la transition climatique (eau, air, énergie, mobilité) du groupe scolaire Jean-Baptiste Lallemand ;

- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 6 200 000 € TTC TDC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec les équipes de maîtrise d'œuvre, non inclus) ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, *notamment auprès de l'Europe, de l'État*, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et de la Caisse d'Allocations familiales de la Côte d'Or, ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** Madame la Maire ou, par délégation, l'Adjoint concerné, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	